



Tout savoir sur l'habilitation familiale

Conseils pratiques publié le **28/02/2024**, vu **502 fois**, Auteur : [Avocat Tutelle Curatelle Paris](#)

Yann-Mickaël Serezo, avocat en droit des majeurs protégés, a publié un article sur l'habilitation familiale, une mesure non-judiciaire qui permet de protéger ses proches vulnérables.

Afin de protéger un proche vulnérable, il est possible de recourir aux mesures de protection judiciaire : la tutelle, la [curatelle](#), la [sauvegarde de justice](#).

On pense plus rarement aux mesures de protection non judiciaire, et notamment à l'habilitation familiale ([articles 494-1 à 494-12 du code civil](#)).

Cette mesure permet cependant de représenter et/ou d'assister un proche qui en a besoin, avec une grande flexibilité et une intervention très limitée du juge des tutelles.

Sur son [site internet](#), Me Yann-Mickaël Serezo fait le point sur cette mesure d'habilitation familiale.

L'article peut être consulté [en cliquant ici](#).

Yann-Mickaël Serezo
Avocat au Barreau de Paris

www.serezo-avocat.fr

67 rue de l'assomption – 75016 Paris

Mail : ym@serezo-avocat.fr

Tél : 06 51 37 51 72